

# **Loi autorisant la cession à Palexpo SA d'un dépôt souterrain au sein de la PPE dite « extension de Palexpo » (lot PPE n° 3.02 – feuillet n° 1465-8 de la commune du Grand-Saconnex), et autorisant la conversion d'un prêt accordé à la Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles en capital-actions de Palexpo SA (11109)**

*du 7 juin 2013*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Cession immobilière**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est autorisé à céder à Palexpo SA un dépôt souterrain situé 3, route des Batailleux au Grand-Saconnex et constituant le feuillet n° 1465-8 de la commune du Grand-Saconnex (lot PPE n° 3.02 de la PPE dite « extension de Palexpo »).

<sup>2</sup> Le prix de cession est fixé à 1 850 000 F. Ce prix est acquitté en actions de Palexpo SA, par le biais d'une augmentation de capital subséquente, sur la base d'un rapport d'échange établi selon des critères d'évaluation reconnus.

## **Art. 2 Conversion de prêt**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est autorisé à convertir en capital-actions de Palexpo SA le prêt de 4 843 400 F (valeur au 31 décembre 2011) consenti en faveur de la Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles, et repris par Palexpo SA dans le cadre du transfert de patrimoine entre ces deux entités.

<sup>2</sup> Cette conversion fait l'objet d'une augmentation de capital subséquente de Palexpo SA sur la base d'un rapport d'échange établi selon des critères d'évaluation reconnus.

**Art. 3**      **Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.